

27 décembre 2021
Numéro 13



Union Territoriale des Retraités Cfdt du Tarn-et-Garonne
23 Grand'rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN
tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Actualité

Pass sanitaire, pass vaccinal, dose de rappel à 6 mois puis cinq puis quatre et on parle de trois mois maintenant, le début 2022 risque d'être compliqué.
Respectez tous les gestes barrières, c'est efficace !

Contenu (sans ordre particulier !)

- ◆ Commande achats groupés
- ◆ Indemnité inflation

◆ Calendrier UTR

◆ Brèves



L'UTR Cfdt 82 vous souhaite une bonne fin d'année et un bon début de la suivante... mais restez toujours prudents !

LES COURSES DU MARCHÉ

L'UTR Cfdt 82 a mis en place des achats groupés avec comme cahier des charges : petites structures locales, et si possible bio.

Pour la réunion du 6 janvier, vous pouvez commander :

- Fromage de chèvre (rocamadour) : 0,80€ pièce (Commande minimum 5 fromages)
- Miel toutes fleurs au prix de 5€ les 500g.
- Amandes (coques) : 5.5 € le kg
- Vin en biodynamie du domaine de Lafage à Montpezat de Quercy (tarif à demander)
- Vin rouge bio St Sardos « Aquiloi 2020) : 6.5 € la bouteille et 39 € carton de 6.

Les commandes sont à passer pour le 3 janvier au plus tard

Commande et renseignements auprès de François Lafite au 06 40 57 25 36

Indemnité inflation

« pour accompagner la reprise et protéger le pouvoir d'achat »

C'est une aide exceptionnelle et individuelle de 100€ à la charge de l'Etat

POUR LES RETRAITÉS

L'indemnité sera versée par les caisses de retraite aux retraités éligibles **sans que ceux-ci n'aient à effectuer de démarche spécifique.**

*** Critères d'éligibilité**

L'indemnité sera versée aux bénéficiaires du minimum vieillesse ou d'une pension de retraite inférieure à 2000€ net par mois, résidant en France, et qui n'étaient pas en activité au mois d'octobre

L'appréciation des ressources se fera sur la base du montant des pensions de retraite de base et complémentaire(ex.AGIRC-ARRCO), y compris les pensions de réversion.

L'éligibilité à cette indemnité sera appréciée à titre individuel, par retraité.

*** Période de référence**

Le montant des pensions sera apprécié sur la base de la pension d'octobre 2021

(suite colonne de droite)

(suite « Indemnité inflation)

*** Date et modalités de versement**

Le versement de l'indemnité sera assuré par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) du régime général qui verse habituellement la pension de base aux retraités.

Pour les retraités ne percevant aucune pension du régime général (5% des retraités), l'indemnité sera versée par l'une des caisses de retraite dont il relève.

Elle sera versée à l'ensemble des retraités en février 2022.

*** Retraités en activité**

Les retraités qui ont eu une activité au mois d'octobre 2021 (cumul emploi et retraite, retraite progressive, titulaires de pension de réversion actifs) recevront leur indemnité directement de leur employeur, selon les mêmes modalités que les autres salariés.

Dossier réalisé par Christiane Lopes

Source : dossier de presse du gouvernement du 3 novembre 2021

Calendrier UTR premier trimestre 2022

Réunions mensuelles

Jeudi 6 janvier au centre Ormières avec coque des rois et **mercredi 2 février**

Bureaux

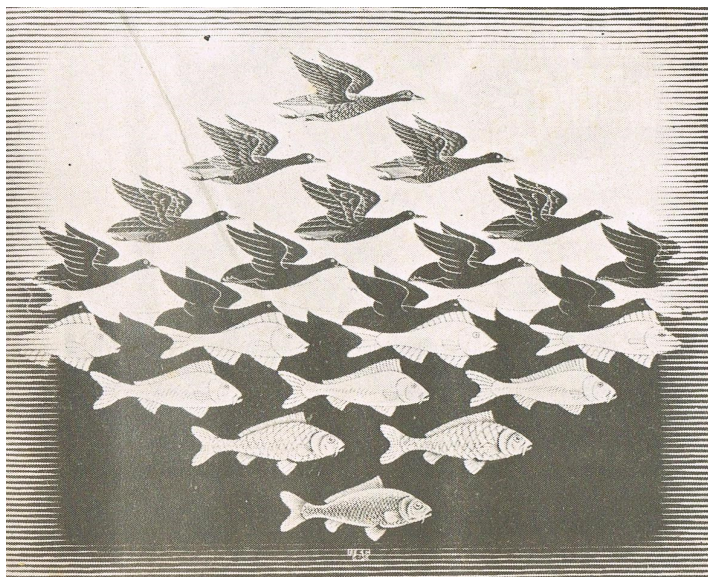
Mercredi 19 janvier, jeudi 17 février, mardi 22 mars.

Conseil UTR

mardi 11 janvier au centre Ormières à Montauban

Assemblée générale

le mardi 8 mars, en principe à St Porquier.



BREVES

- ◇ Des formations d'aide à l'utilisation de l'outil informatique (de quelques heures à une journée) vont être régulièrement proposées à partir de février. Premier thème prévu : messagerie internet. Suivront : sites utiles à la vie courante, tableur, recherches sur internet, utiliser des documents PDF, diaporama, rectifier une photo avec Paint.
- ◇ Suite à l'apéro-débat de novembre, un collectif départemental pour le Pacte de pouvoir de vivre va sans doute être créé avec Emmaüs, La cimade et d'autres.